



Madame, Monsieur,

Désormais, si vous souhaitez payer votre facture d'eau et d'assainissement par prélèvement automatique mensuel ou à échéance (semestriel), les Syndicats intercommunaux du SIPDEP Castets et d'Assainissement de la Porte d'Aspe offrent la possibilité d'adhérer au prélèvement automatique pour vos prochaines factures. Si ce moyen de paiement vous intéresse, vous trouverez ci-dessous, **le formulaire de prélèvement automatique.**

Pour adhérer à un de ces modes de paiement, nous vous prions de bien vouloir nous **retourner le présent contrat de mensualisation ou de prélèvement (demande de prélèvement et formulaire de prélèvement dûment signés)**, accompagnés d'un **Relevé d'Identité Bancaire.**

Vous souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Contrat de prélèvement à l'échéance ou de mensualisation

A la suite de votre adhésion à ce contrat :

- ◆ Vous recevrez avec votre prochaine facture un avis d'échéances indiquant le montant et les dates des premiers prélèvement(s) qui seront effectués sur votre compte à partir du mois suivant.

Mensualisation :

- ◆ Vous recevez en janvier et en juillet votre facture avec un échéancier pour les 5 mois suivants.

Prélèvement à échéance (semestriel)

- ◆ Les prélèvements seront effectués le 8 suivant réception de la facture.

Vous souhaitez changer le compte sur lequel les prélèvements sont effectués

- ◆ Si vous changez de numéro de compte, d'agence, de succursale ou de centre de banque postale, ou si vous changez de banque, vous devez remplir une autorisation de prélèvement disponible au service du SIPDEP CASTETS et d'Assainissement de la Porte d'Aspe et fournir un RIB ou RIP concernant votre nouveau compte.
- ◆ Si vous prévenez les Syndicats Intercommunaux avant le 15 du mois, les prélèvements seront effectués sur votre nouveau compte dès le mois suivant
- ◆ Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

Vous changez d'adresse :

- ◆ Lors de votre déménagement prévenez le Syndicat Intercommunal du Castets et d'Assainissement de la Porte d'Aspe et indiquez leur votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée sur votre compte.

Renouvellement du contrat :

- ◆ Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de mensualisation et de prélèvement à échéance est automatiquement reconduit l'année suivante.

- PENSEZ À APPROVISIONNER VOTRE COMPTE À CHAQUE ÉCHÉANCE

Echéances impayées:

Mensualisation :

- ◆ Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant sera ajouté à la mensualité suivante.
- ◆ Si deux prélèvements consécutifs ne peuvent être effectués sur votre compte, les Syndicats Intercommunaux procéderont automatiquement à l'annulation de la mensualisation.
- ◆ Les frais de rejet de prélèvement seront à la charge du débiteur.

Prélèvement à échéance :

- ◆ Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant sera retiré le mois suivant.
- ◆ Si deux prélèvements consécutifs ne peuvent être effectués sur votre compte, le Syndicat Intercommunal d'AEP et d'Assainissement de la Porte d'Aspe procéderont automatiquement à l'annulation du présent contrat.
- ◆ Les frais de rejet de prélèvement seront à la charge du débiteur.

Fin du contrat :

- ◆ **Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.**
- ◆ Si vous souhaitez renoncer à votre contrat, il vous suffit d'en informer les Syndicats Intercommunaux par simple lettre avant le 15 décembre de chaque année. En dehors de cette date, si vous vous trouvez dans une situation difficile entraînant une diminution brusque et durable de vos revenus, vous pouvez arrêter votre mensualisation. Il suffit pour cela d'en faire la demande écrite aux Syndicats Intercommunaux.

DEMANDE DE PRELEVEMENT

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance du présent contrat et je vous prie de bien vouloir, à dater de la présente, et sauf instruction contraire de ma part vous parvenant en temps utile, débiter mon compte ouvert sur les livres de l'établissement bancaire désigné ci-dessous, du montant des sommes dont je serai redevable au titre des factures d'eau et d'assainissement que vous m'aurez préalablement notifié par avis ou relevé adressé directement à mon domicile.

Il est bien entendu que cet établissement n'aura pas à m'adresser d'avis d'exécution et qu'en cas de non exécution, j'en serai avisé.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

**Bon pour accord de prélèvement,
L'abonné, (date & signature)**

Nom :

Prénom :

Adresse du domicile raccordé.....
.....
.....

Numéro de téléphone :

A....., le.....

Le redevable :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SIA PORTE D'ASPE (assainissement) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SIA PORTE D'ASPE (assainissement). Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Identifiant créancier SEPA (ICS)

FR84ZZZ556345

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom, prénom :

Adresse :

Désignation du créancier

SIA PORTE D'ASPE (assainissement)

58 route du somport
64400 Gurmençon

Désignation du compte à débiter

NOM DE LA BANQUE :

ADRESSE :

COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN)

Identification internationale de la banque (BIC)

Type de paiement :

Récurrent /répétitif

Mensuel

Ponctuel

Signé à :

Signature :

Le :

Nom du tiers débiteur (si différent du débiteur lui même et le cas échéant) :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par SIA PORTE D'ASPE (assainissement). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec SIA PORTE D'ASPE (assainissement).

